

BULLETIN DE DEMANDE D'ADHÉSION



Ce formulaire permet à votre conseil de développement de demander son adhésion à la CNCD.
Il est à compléter par le/la président-e ou un-e délégué-e désigné-e par le conseil de développement, qui devient membre de l'association, après règlement de l'adhésion.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Nom du Conseil de développement

Statut

INFORMEL

ASSOCIATIF

EPCI / PETR / Territoire

Adresse postale

PERSONNE REPRÉSENTANT LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Nom et prénom

Fonction

Adresse email

Téléphone

AUTRE INTERLOCUTEUR

Nom et prénom

Fonction

Adresse email

Téléphone

POURQUOI SOUHAITEZ-VOUS ADHÉRER À LA CNCD ?

En quelques lignes, précisez vos attentes et les enjeux de votre conseil de développement :

- Pourquoi souhaitez-vous rejoindre le réseau ?
- Qu'attendez-vous de la CNCD ?
- Quels sont vos enjeux actuels ?

Association nationale des Présidents de Conseil de développement

Siège social : 22 rue Joubert, 75 009 Paris

Adresse postale : 16-18 rue d'Arras - Bâtiment D2, 92 000 Nanterre

SIRET : 75369233400026

Alexandra Vidal

alexandra.vidal@conseils-de-developpement.fr

07 83 98 56 01

L'adhésion est annuelle (année civile) et donne accès à l'ensemble des services et ressources de la CNCD. Elle est tacitement reconductible, sauf dénonciation par l'une des parties. Elle donne accès à l'ensemble des services et ressources de la CNCD.

Elle comprend :

- Une cotisation individuelle de 10 €, qui ouvre un droit de vote à l'Assemblée générale.
- Une contribution au fonctionnement, calculée selon la population du territoire

CALCUL DU MONTANT DE LA CONTRIBUTION

Type de territoire	Montant
Métropole, Communauté urbaine Agglomération	Un centime d'euro (0,01 €) par habitant *
Pays, PETR, PNR, Communauté de communes	Un demi-centime d'euro (0,005 €) par habitant *

* Population de référence : INSEE 2022 (somme des populations des communes du groupement)

MODALITÉS PRATIQUES

Après validation de votre demande par le Bureau :

- **Conseil de développement informel** : facturation à l'intercommunalité / PETR via Chorus
- **Conseil de développement associatif** : facture envoyée par email (paiement par virement)

Adhésion en cours d'année :

Pour les nouveaux membres rejoignant l'association en cours d'année :

- La cotisation individuelle de **10 € est due en totalité**, quelle que soit la date d'adhésion
- La contribution au fonctionnement est **calculée au prorata du nombre de mois restants dans l'année**
- Tout mois commencé est considéré comme entier

Dès leur entrée, les nouveaux membres s'engagent à régler la cotisation et la contribution selon le barème en vigueur.

DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies sont utilisées uniquement pour l'animation du réseau CNCD.

- J'autorise la CNCD à utiliser ces données dans le cadre de ses activités
- J'accepte que mes coordonnées soient accessibles dans l'annuaire des membres

Vous pouvez exercer vos droits (accès, rectification, suppression) à tout moment.

VALIDATION DE LA DEMANDE

Nom et prénom

signature

Date

Formulaire à envoyer à : coordination.nationale@conseils-de-developpement.fr